|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Déployer la transformation de la voie professionnelle dans l’établissement[Arrêté du 21-11-2018](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037833273&categorieLien=id) relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. [Arrêté du 21-11-2018](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037833254&categorieLien=id) relatif à l’organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP .[Note de service n°2019-023](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139809) Horaires des enseignements généraux et professionnels obligatoires dans les formations sous statut scolaire. [BO du 3 janvier 2019.](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo1/MENE1831834A.htm) |  | **2020** |
|  |  |  |  |  |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre |  | **Check** Evaluer |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**La transformation de la voie professionnelle a mis en place de nouvelles grilles horaires, de nouveaux programmes, de nouvelles modalités pédagogiques, des organisations différentes.Pour relever le défi d’une économie et d’une société en pleine mutation, il s’agit de développer une offre de formation ambitieuse et attractive et de proposer une diversité de parcours aux apprenants.Ce déploiement progressif est planifié sur plusieurs années.Un pilotage de la conduite de la transformation a-t-il été mis en place dans et hors de l’établissement ?Quelles stratégies de la conduite du changement sont mises en œuvre dans et hors de l’établissement ?**Une organisation pédagogique spécifique à la TVP est-elle mise** en œuvre dans et hors de l’établissement ?Un suivi et un accompagnement de la transformation de la voie professionnelle sont-ils mis en place ?  |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps** **Piloter la conduite de la transformation de la voie professionnelle :*** Qui assure le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la TVP ? Lettre de mission ?
* L’information dont dispose l’équipe de direction est-elle complète et suffisante ?
* La coopération avec les services du rectorat (inspection, DAFPIC, apprentissage …) est-elle effective ?
* Comment la communication avec les partenaires internes et externes est-elle mise en œuvre ?
* Le conseil pédagogique et l’ensemble de la communauté éducative se sont-ils emparés de cet enjeu ?
* Quelles priorités RH pour la mise en œuvre de la TVP (compétences, postes disponibles, engagement …) ?

**Organiser la mise en œuvre pédagogique de la transformation de la voie professionnelle :*** Quelles sont les interactions entre les dispositifs de la TVP et le projet d’établissement ?
* Les volumes horaires sont-ils respectés ?
* Quelle répartition de la DGH pour les nouvelles modalités pédagogiques ? (co-intervention, chef d’œuvre, mixité des publics et des apprentissages, modalités d’accompagnement renforcé des élèves)
* Quel choix pour les EDT des élèves et des enseignants ?
* Quelles organisations des alternances pédagogiques dans l’année scolaire ? dans le parcours ? (PFMP, mixités, apprentissage, FC) ?
* Comment favoriser la concertation des équipes pédagogiques ?
* Comment faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe et hors la classe (formation, concertation, mutualisation…) ?
* Les enseignants ont-ils bénéficié de formations académiques ?
* Quelles sont les formations complémentaires à prévoir ?
* L’offre de formation est-elle réalisée en relation avec les différents partenaires ?

**Suivi et accompagnement de la transformation de la voie professionnelle :*** Un suivi est-il réalisé ?
* Comment le suivi est organisé, avec quelle formalisation ?
* Quelle mutualisation au sein de l’établissement ?
* Les nouvelles pratiques et/ou contenus pédagogiques ont-ils des effets sur les apprentissages des élèves ? sur leur réussite ?
 |  | **Exemples d’indicateurs de suivi** * Nombre de réunions du comité de pilotage et taux de participation.
* Nombre et qualité des différents représentants participant aux réunions.
* Nombre d’observations croisées de pratiques de classes.
* Nombre de rencontres avec les parents, les partenaires à propos de la TVP et taux de participation.
* Nombre de plans de formation et de progressions pédagogiques partagés.
* Respect des volumes horaires élèves.
* Adéquation des pratiques avec les préconisations des vade-mecum.
* Nombre de réunions de concertation et taux de participation.
* Nombre de formations mises en œuvre et taux de participation.
* Qualité de la formalisation du suivi.
* Nombre de communications mutualisées.
* Climat scolaire, résultats, décrochage.
* Satisfaction des stagiaires.
 |

 **Act Agir**

**Points forts**

**Juin 2020 - Contributeur :**

**Académie de Poitiers**

**1.1**

 **DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

**Objectifs**

**Points faibles**

**Actions**